



Moulin Sorin

Commune de Noëllet

En Résumé

- Je suis présent sur les cartes de Cassini.
- On me cite pour la première fois en 1836 comme moulin céréalier.
- Je cesse mon activité de minoterie après 1894.
- Le radier béton de mon ouvrage de retenue d'eau est un obstacle à franchir pour les poissons lors de leur migration vers les frayères situées en amont du cours d'eau.


La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



Contact

 Rive Gauche de la Verzée
49520 Noëllet

 www.bvoudon.fr

 Tél : 02 41 92 52 84



Mes origines (18^{ème} siècle)

Moulin Céréalier du régime féodal

 Cartes de Cassini et Dictionnaire de Célestin Port  Avant 1789

Je suis présent sur les cartes de Cassini. Je suis cité pour la première fois en 1836*. Je suis jumelé à un moulin à vent, construit en 1846*. En 1859, et en 1862 j'étais équipé de 2 roue à godets, qui faisaient mouvoir, l'une, une paire de meules qui tournaient constamment, l'autre, 2 paires de meules, durant 8 mois de l'année**. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers

**Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p



De l'industrialisation au déclin (19^{ème} au 20^{ème} siècle)

Modernisation en minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire  1894 - ?

En 1894, une machine à vapeur est installée. Cette machine est ensuite remplacée par un moteur diesel. On ne connaît pas la date d'arrêt de mon activité de minoterie, je ne suis pas présent dans l'état de service de 1946 des services hydrauliques de la Direction Départementale de l'Agriculture.



Vers la continuité écologique au 21^{ème} siècle ?

Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Le radier béton de mon ouvrage de retenue d'eau est un obstacle à franchir pour les poissons lors de leur migration vers les frayères situées en amont du cours d'eau. Le rétablissement de la continuité écologique est un des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.